

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hygea et Fost Plus lancent une nouvelle campagne de sensibilisation au tri des PMC !

17.05.2019

De nombreux intrus s'incrument encore dans le sac bleu PMC au sein de la zone Hygea.... En 2018, 21% des déchets collectés via le sac PMC n'étaient en réalité pas des PMC ! L'intercommunale Hygea et Fost Plus lancent une grande campagne de sensibilisation. Objectif : rappeler les règles de tri des PMC.

Trop d'intrus dans les sacs PMC

Malgré les multiples campagnes de sensibilisation portant sur le tri des PMC menées ces dernières années et malgré les efforts des agents de collecte sur le terrain, le taux d'intrus dans les sacs PMC collectés au sein des communes de la zone Hygea reste trop élevé. Ce taux a atteint les 21% en 2018. Un score qui n'est pas sans conséquence. En effet, ces erreurs perturbent l'ensemble de la chaîne de tri et de recyclage.

Pour rappel, le sac bleu PMC est uniquement réservé aux bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons.

Lancement du nouveau sac bleu sur les territoires d'autres intercommunales

Les erreurs de tri des PMC risquent de devenir plus fréquentes suite à l'évolution du sac bleu prévue dans les prochains mois. En effet, les intercommunales belges vont progressivement remplacer le sac bleu PMC par le Nouveau Sac Bleu. Ce dernier permettra de collecter et de recycler presque tous les emballages ménagers en plastique, tels que les barquettes, les rapiers, les pots, les tubes, les films, les sacs et les sachets en plastique en plus des PMC classiques. La commune de Frameries participe déjà à ce projet depuis 2016 en tant que commune pilote.

Cette collecte élargie ne sera pas organisée au sein des autres communes de la zone Hygea avant qu'un nouveau centre de tri permettant d'accueillir ces matières ne soit créé. Ce projet est en cours et le centre de tri devrait voir le jour en 2021. Cependant, certaines intercommunales wallonnes de gestion des déchets commenceront déjà en 2019. La communication qui va être réalisée sur le sujet risque d'induire les citoyens en erreur avec pour conséquence, une augmentation du taux de résidus des PMC au sein des communes Hygea....



« Ça va pas être possible ! » - Nouvelle campagne de sensibilisation

Au vu de tous ces éléments, Hygea et Fost Plus lancent une campagne de sensibilisation qui s'étalera de mai à septembre 2019. Objectif : rappeler les règles de tri actuelles des PMC qui restent en vigueur au sein des communes Hygea. Le visuel de la campagne met en scène un sac bleu PMC avec une attitude de videur de boîte de nuit refusant l'accès aux intrus les plus

COMMUNIQUE DE PRESSE

fréquents. La problématique est volontairement abordée de façon humoristique afin de ne pas pointer le citoyen du doigt tout en illustrant clairement les déchets « incriminés ».

Une campagne en 3 temps

1. Une campagne de sensibilisation des citoyens (notamment via des affiches et une communication web) aux règles de tri et aux intrus les plus fréquents débute dès le mois de mai.
2. Une opération de sensibilisation du personnel de collecte Hygea est organisée pendant le mois de mai également.
3. A partir du 27 mai, l'apposition d'un autocollant « main rouge » sera systématique sur les sacs qui comportent plus de deux intrus quels qu'ils soient (langes, pots de yaourt, barquettes en aluminium, films en plastique, etc.). L'objectif est d'informer les citoyens que le contenu de leur sac PMC n'est pas conforme aux consignes de tri. Ce dernier doit donc être rentré et retrié pour être présenté lors de la prochaine collecte. Un volet intérieur permet par ailleurs de prendre connaissance des règles de tri en vigueur et de comprendre les erreurs commises.

Des actions sur le terrain

Afin de relayer le message directement vers les citoyens, Hygea se rendra dans divers événements organisés sur son territoire jusqu'en septembre 2019. Lors de ces événements, jeunes et moins jeunes pourront adopter les bons gestes à l'aide d'un jeu de tri.

Voici les intrus les plus fréquents :

- Les pots en plastique, tels que les pots de yaourt
- Les ravers et barquettes en plastique (de beurre, de champignons, de charcuterie, de fromage...)
- Les mini-poches à jus
- Les sacs et sachets en plastique
- Les films plastiques, comme ceux entourant les bouteilles et cannettes par exemple
- Les tubes et sacs de chips
- Les tubes en plastique (par exemple, les tubes de dentifrice)

Jouez avec nous et vérifiez si vous êtes un bon trieur sur www.trionsjuste.be

Plus d'infos sur la campagne ou les règles de tri ? www.hygea.be

Contact presse

Belinda Demattia – Responsable Communication & Prévention Hygea
065/22.07.73 - 0498/04.83.61 - Belinda.demattia@hygea.be